FRC 4' 30693

Case
FRC
24881

SAINT-AUBIN,

Sur les Dilapidations, les Fournitures, l'Agiotage, etc., et sur les Dénonciations faites à ce sujet.

CHACUN a son tour dans ce monde. Jadis on excommuniait les comédiens ; aujourd'hui il paraît qu'on en veut faire autant des fournisseurs et entrepreneurs ; car le projet présenté par Duplantier équivaut certainement à une excommunication générale dont le pêcheur n'est pas même relevé *in articulo mortis*. Je n'examinerai point ici quelles seraient toutes les suites de ce projet, s'il pouvait être adopté et exécuté, ou plutôt s'il était exécutable, puisque le premier effet serait de paralyser sur-le-champ le service, en excluant des fournitures » quiconque exerce des droits qui lui ont été médiatement ou immédiatement délégués par le peuple » (ce qui comprend jusqu'au dernier officier municipal du plus petit canton), ou quiconque » est fonctionnaire civil ou militaire, ou attaché à » une administration civile ou militaire (ce qui » comprend jusqu'aux garçons de bureau) ». Aucun

THE NEWBERRY LIBRARY

de ces individus qui composent la grande moitié des citoyens actifs de la république, et chez lesquels se trouvent généralement les talens et les moyens, puisqu'il est probable qu'autrement on ne les aurait pas mis en place, ne pourra être ni fournisseur, ni intéressé dans une fourniture, ni agent, ni caution. On voit qu'il ne resterait alors, pour faire le service, que les capitaux et les hommes de la lune. Je dis, *si le projet était exécuté ou exécutable*; car on sent fort bien qu'il y aurait des prête-noms et autres accommodemens avec le ciel, comme il y en a toujours eu quand on a voulu faire des lois de cette espece, qui reviennent au fond à la défense faite à toute femme d'aimer tout autre que son mari. J'indiquerai seulement les moyens de se passer de toutes ces mesures, et de se procurer des fournisseurs et entrepreneurs qui veuillent et puissent fournir avec un bénéfice honnête.

Le premier, et qui est la base de tous les autres, est de payer ceux qui ont fourni et entrepris, car il n'y a rien de si plaisant que de crier au voleur, lorsqu'on ne paye pas ce dont on est convenu, ou ce que l'on doit. Pour cela, il ne suffit pas de décréter tant de millions pour telle dépense, et tant pour telle autre; comme cela ne coûte qu'une plume et de l'encre, on pourrait décréter autant de milliards sans en être plus riche. Il faut présenter un ensemble de ressources qui puisse promettre des rentrées certaines aux époques fixées pour les payemens; et comme la plupart des ressources de l'Etat consistent en impôts qui produisent presque toujours moins qu'on n'en attendait, il faut à cet égard caver plutôt

trop haut que trop bas ; le soulagement et l'intérêt du peuple exigent cette précaution. C'est une pitié bien barbare, une popularité bien atroce, que celle qui, pour épargner quelques millions de taxes, produit une augmentation de 100 millions dans la dépense, hausse l'intérêt de l'argent et le taux des bénéfices, et prolonge le fléau de la guerre, en présentant aux ennemis un auxiliaire puissant dans le manque du service.

Pour rendre ceci bien sensible, je prends les dépenses présumées du ministère de la guerre et de la marine, portées ensemble à près de 400 millions, sur lesquels la solde et les dépenses fixes n'en absorbent pas 150. Tout le reste montant à environ 250 millions, est absorbé par les fournitures et entreprises de tout genre. Or je demande à tous les hommes instruits, je demande aux ordonnateurs de ces dépenses, si on ne les obtiendrait pas à 20 pour cent à meilleur marché, si l'on pouvait, je ne dis pas les payer au comptant, mais en assurer le payement à des époques fixes et prochaines ? La réponse ne sera pas douteuse, puisqu'on a donné à des fournisseurs des valeurs telles que les bons sur les coupes de bois qui perdaient dans cette proportion. Ainsi, voilà 50 millions et plus qu'on aurait épargnés, si, pour faire face aux dépenses de l'an six, on avait décrété et mis en activité de suite, des impôts qui eûssent présenté des rentrées certaines. C'est bien autre chose, si l'on considère l'influence désastreuse qu'ont les arriérés et l'inexactitude des payemens, sur la richesse nationale et sur la prospérité publique (1). Si le

(1) Le représentant du peuple Bailleul a développé avec

gouvernement, qui est le plus grand dépensier de l'état, paye tout plus cher, parce qu'il manque de moyens et de crédit, les particuliers ne peuvent également que payer plus cher en proportion, et c'est-là sans doute la principale cause du taux exorbitant de l'intérêt, du resserrement des capitaux et de la stagnation du commerce et de l'industrie. Sous ce point-de-vue, un arriéré est bien un autre impôt que ceux sur le vin, le tabac et le sel, qu'on redoute tant.

J'ai dit ci-dessus, *des rentrées assurées*, parce qu'un impôt qui ne présente qu'un recouvrement incertain et difficile, loin d'être une ressource, nuit souvent à d'autres rentrées. Sous ce rapport, un impôt indirect de 10 millions que les contribuables payent comme acheteurs ou consommateurs, et volontairement, est préférable à un impôt direct du double que les citoyens ne payent que comme imposés et contraints. Le premier, non-seulement assure le service, mais procure des avances, tandis que des délégations sur le second ne sont jamais négociées qu'à perte, même lorsque le terme du payement est échu. Sous ce rapport encore, les impôts mis sur des objets de première nécessité et d'une consommation générale, sont préférables, sans comparaison aucune, aux impôts sur le luxe qui rapportent peu, parce qu'ils ne tombent directement que sur une petite classe d'individus, tandis que, d'une

---

beaucoup de clarté et de force ces principes, dans son excellent rapport sur les moyens de relever et maintenir le crédit public.

autre part, ils écrasent des classes entières d'ouvriers sur qui ils tombent en dernière analyse.

L'impôt sur les glaces, par exemple, pour peu qu'il fut fort, tomberait sur les ouvriers du fauxbourg Antoine qui y travaillent, et dont la moitié resterait sans ouvrage ; celui sur l'argenterie mettrait sur le pavé un bon tiers des garçons bijoutiers et orfèvres ; un impôt outré (et les impôts sur le luxe ne sauraient être modiques, si l'on veut qu'ils rapportent les frais de perception), un impôt outré, dis-je, sur les voitures de luxe, tout en faisant aller à pied beaucoup de riches, enverrait à l'hôpital ou sur les grandes routes, un bien plus grand nombre de compagnons selliers, carossiers, forgerons, menuisiers et autres ouvriers qui vivent de ce luxe-là, tandis qu'en prenant tout bonnement toutes les voitures de luxe qui sont à Paris, même en y comprenant les fiacres un peu beaux, et en faisant vendre caisses et chevaux, en n'en tirerait pas deux millions et demi. Voyez dans *le Rédacteur*, du 11 fructidor, ce que je dis sur cet objet, etc.

Pour que les fournitures puissent se faire avec économie, il ne suffit pas que les impôts décrétés pour l'année courante, le soient en principe ; il faut qu'ils puissent être de suite mis en activité et en recouvrement. Or, jusqu'ici, je n'ai pas encore vu un seul budget qui ait rempli cette condition essentielle, même approximativement. Je n'en demande d'autre preuve que celui de l'an six, qu'on avait regardé avec raison comme le plus parfait de tous. Six mois et plus de l'année étaient déjà écoulés, avant qu'on eût décrété le mode et la répartition de plusieurs des impôts

proposés ; il y en a même, tels que celui sur les hypothèques et le tabac, qu'on discute encore. La contribution foncière et mobilière s'est payée généralement par des à-comptes provisoires, et est répartie de manière à présenter autant de non-valeurs que de de réclamations et de murmures. C'est sans doute pour remédier à cet inconvénient, *et pour produire enfin un système complet de finances*, (qui n'aura jamais lieu sans le rétablissement du crédit), que le conseil des 500 a décrété qu'on s'occuperait sur-le-champ des projets d'impôts présentés par la commission des finances, afin de pouvoir remplacer à tems ceux que le conseil rejetterait.

Pour avoir des fournisseurs qui se contentent d'un bénéfice honnête, il ne s'uffit pas qu'on les paye ; il faut encore que, loin de les avilir par des inculpations générales, on leur attache la considération que méritent les fournisseurs honnêtes qui risquent leurs capitaux au service de la république. Or ce ne sera certainement pas en défendant au dernier officier municipal de la plus petite commune, d'être même caution d'un fournisseur, qu'on atteindra ce but. Tout état dont la loi elle-même déclarerait indirectement, qu'un honnête homme ne peut se mêler, est, par cela seul, exclusivement réservé aux fripons.

Je sais fort bien que tout ce que je dis là, n'est pas trop populaire, ou plutôt populacier, mais je sais aussi qu'il faut avoir beaucoup plus de courage pour avancer ces vérités, que pour crier *haro* sur des gens à qui tout le monde jette la pierre, ou pour déclamer contre les impôts de l'ancien regime, lorsque personne ne songe à les rétablir ; car les impôts in-

directs qu'on propose, ne leur ressemblent en rien qu'en ce qu'ils sont assis en partie sur les mêmes objets. Quand le gouvernement, par l'organe du ministre des finances, propose un impôt modique sur le sel, impôt *perçu à l'extraction*, on crie à la gabelle, et l'on cite les chambres ardentes de Reims, Valence et Saumur ; de même lorsque la commission des finances propose un droit encore plus modique sur les consommations, uniquement pour subvenir aux dépenses locales, et surtout aux besoins des hospices, on rappelle ingénieusement le droit du *trop-bû*. Toutes ces déclamations qui ne demandent rien moins que du courage, plaisent à la multitude, sans être aucunement populaires, et sont applaudies par les badauts qui ne voient pas derrière le rideau les garnisers et la vente des meubles que nécessitent les impôts directs, pour peu qu'ils soient trop forts ou mal répartis ; qui ne voient pas les hospices dénués de tout, les lits sans couvertures, et les malades à chaque instant exposés au risque de manquer d'alimens et de remèdes ; les appointemens de la plupart des fonctionnaires publics arriérés de six mois ; la propriété, la sûreté même des grandes communes compromises par le manque de fonds ; qui ne voient pas les manufactures, le commerce et les atteliers abandonnés faute de capitaux qui se resserrent par la seule crainte d'un nouvel emprunt forcé, d'une taxe de guerre ou d'un impôt extraordinaire sur les grandes fortunes dont dépendent immédiatement toutes les petites, et même le dîner le plus frugal de l'homme de peine ; qui ne voient pas les terres qui font la grande et aujourd'hui presque la seule richesse de la

France, réduites à vil prix, soit par la crainte d'une augmentation d'impôts fonciers ou d'une taxe sur le fonds, qui seraient la suite nécessaire du rejet des impôts indirects, soit par la vente immodérée et subite des biens nationaux qu'on voudrait substituer aux ressources proposées par le gouvernement ; qui ne voient pas qu'il est bien plus essentiel pour la partie ouvrière du peuple, de gagner par son travail de quoi faire un bon repas et boire du vin, en payant quelques centimes de plus par bouteille, que de faire un mauvais dîner et boire de l'eau, tandis que le vin et la viande sont à meilleur marché.

Ce qu'il y a de plaisant, c'est qu'on crie sans cesse contre les dilapidations des fournisseurs, sans parler un mot des exactions des généraux dont les premiers dépendent à un tel point que, d'après une loi précise, tout fournisseur ou entrepreneur peut être à chaque instant traduit devant un tribunal militaire à la suite de l'armée commandée par le général qui le met en état d'accusation. Une pareille loi, si on en envisageait bien toutes les suites possibles, suffirait à elle seule pour écarter des fournitures et entreprises, tous les hommes qui ont quelque chose à risquer. Ce n'est cependant qu'en employant de grands capitaux et un grand crédit qu'on peut, toute autre chose égale, fournir et entreprendre au meilleur marché possible.

Rien n'est plus dangereux surtout, que des déclamations vagues contre les fournisseurs, dilapidateurs, agioteurs, etc., sans aucune donnée, sans aucun fait articulé et précis. Par-là, sans arrêter en aucune manière les dilapidations, on jette une défaveur sur

toutes les opérations du gouvernement, on décourage tous les gens honnêtes qui pourraient l'aider de leurs moyens, *et on arrête indirectement le recouvrement des impôts, en augmentant la répugnance à les payer par la perspective qu'il en sera fait un mauvais emploi.* Un seul fait bien précisé, bien démontré et dénoncé au gouvernement qui a lui-même intérêt à punir les coupables, produirait plus d'effet que des volumes de déclamations fondées sur des *ouï-dire*. Pour apprécier celles-ci, il suffirait de citer celle des 40 milles congés accordés dans un mois, qui se réduit, d'après le témoin même qu'on a invoqué, à 12,000 délivrés pendant quatorze.

Pour pouvoir s'élever avec justice contre les abus et le désordre de l'administration d'un grand empire qui sort d'une révolution et d'une guerre sans exemple, il faut avant tout, examiner; 1°. si les abus existent tels qu'on les dénonce sur la foi du bruit public; 2°. s'il n'y a pas déjà eu beaucoup d'abus réformés, et si l'ensemble de l'administration, quoiqu'encore défectueux et imparfait, ne présente pas depuis plusieurs années, une amélioration successive et assez marquée, pour qu'il en resulte la conviction morale, que les abus qui existent encore, disparaitront également, lorsque le gouvernement aura eu le tems et l'expérience nécessaire pour pouvoir les extirper tous. Le tableau suivant, avec les détails qui l'accompagnent et dont je garantis l'exactitude, peut donner une idée de cette amélioration. Il présente les diminutions successives dans les prix et dans la consommation des objets qui composent la principale dépense du département de la guerre. J'ai choisi ce

département de préférence, parce que, par sa nature, c'est le plus dépensier de tous, celui dans lequel il peut se commettre le plus d'abus et contre lequel on déclame le plus. La prévention à cet égard est telle qu'on a proposé plusieurs fois de rendre publics tous les marchés passés par le ministre de la guerre.

Ne croirait-on pas, d'après l'importance attachée à cette proposition, que ces marchés sont la chose du monde la plus clandestine et la plus scandaleuse ? et cependant ils sont à la connaissance de tous ceux qui veulent se donner la peine de s'en informer; car non seulement, ils sont passés par devant des notaires, où l'on peut en prendre communication, mais ils ont été imprimés et envoyés aux commissaires-ordonnateurs des guerres près les divisions et aux armées. D'ailleurs la multitude des interressés les a rendus tellement publics, qu'il n'y a pas un courtier en épiceries qui ne puisse en donner l'état dans les vingt-quatre heures. Quant au reproche d'être scandaleux, on peut juger par l'inspection du tableau, s'ils le méritent. Il est essentiel d'observer toutes fois, que le prix de chaque article, est le prix commun pour tous les départemens qui composent l'arrondissement militaire pour lequel le marché a été conclu, parce qu'il est phisiquement impossible de faire un marché séparé pour chaque département, à moins d'introduire une comptabilité et une inspection tellement compliquées qu'il n'en faudrait pas davantage pour doubler les abus et le gaspillage. Ceci, joint aux frais du transport qui, dans plusieurs articles et notamment pour le bois, font une partie considérable du prix, prouve que le prix auquel on obtiendrait un

article, en contractant pour un département isolé, peut fort-bien être inférieur à celui auquel les troupes sont entretenues par l'entrepreneur général de tout l'arrondissement, sans que pour cela on puisse critiquer le marché fait avec lui. Je ne fais ces observations que pour faire voir la quantité de détails, de localités et de circonstances qu'il faut connoître avant de pouvoir juger si une entreprise est bonne ou mauvaise.

Il est impossible de détailler ici les économies faites sur les marchés par le citoyen Petiet pendant toute la durée de son ministère, on peut les voir dans son premier compte rendu, qui peut servir de modele dans ce genre, et dont je citerai seulement les deux traits suivans :

Depuis floréal an 3, les prix des marchés, pour le quintal de froment, ont baissé successivement de 49 liv. 10 s. à 13 liv., et ceux du seigle de 30 liv à 10 liv.

La ration de fourage qui, au commencement de son ministère revenait à 3 l. 6 s. 10 d. pour le Midi, et à 41 s. 8 d. pour le Nord et l'intérieur, a été successivement réduit à 30 s. pour le Midi et à 20 s. pour le Nord et l'intérieur.

Il n'en faut pas davantage pour en conclure les améliorations incalculables produites sur les autres articles, améliorations dont il est d'autant plus juste de lui tenir compte, qu'elles ont été faites à la sortie d'un papier-monnaie discrédité, remplacé par un autre, et au milieu du cahos dans lequel l'administration et la comptabilité se trouvaient avant le régime constitutionnel.

Je ne placerai donc ici que le tableau comparatif des prix communs des principaux articles de dépense,

J'ai conservé dans ce TABLEAU les deniers, *dans lesquelles les Marchés sur-le-champ, d'après les Marchés mêm*

DÉSIGNATION DES SERVICES.

SUBSISTANCES MILITAIRES.	Pain.	
	Viande.	
	Fourrages.	
	Vin.	
	Eau-de-vie	

Manutention, distribution et garde des objets d'approvisionnemens extraordinaires, par pinte de liquide et livre de salaison.

ÉTAPES.	Fourrages	
HABILLEMENT.	Souliers	
MAISON NATIONALE DES INVALIDES.	Dépense annuelle par homme.	
EQUIPAGES MILITAIRES.	Cheval.	
TRANSPORTS MILITAIRES.	Cheval.	

d'après les marchés passés par le ministre actuel et par son prédécesseur.

nciennes dénominations de livres, sous *et t été conclus, afin qu'on puisse vérifier les données du Tableau.*

MARCHÉS PASSÉS

Par le Ministre PETIET. — *Prix commun.*			Par le Minist. SCHÉRER. — *Prix commun.*		
l.	s.	d.	l.	s.	d.
»	4	6 $\frac{1}{4}$	»	4	3 $\frac{1}{2}$
»	4	10 $\frac{1}{3}$	»	4	2 $\frac{2}{3}$
1	2	$\frac{3}{5}$	1	1	2 $\frac{1}{2}$
»	10	7 $\frac{1}{2}$	»	10	
1	6	7	1	4	4
		4 $\frac{1}{2}$			2 $\frac{3}{4}$
1	4	1	1		8
4	5		3	16	
930			630		
3			2	11	
3	2		2	7	6

Il est bon de remarquer que l'an six était déjà commencé, que le ministre n'avait pas encore de crédit ouvert, parce que le corps législatif n'avait pas prononcé sur les fonds qui devaient être accordés à son département; ce ne fut que vers le mois de nivôse qu'on lui ouvrit un crédit. Ajoutez à cela la difficulté des recouvremens, difficulté présumée dès-lors par le seul apperçu du budget qui présentait nombre d'articles de recette, qui ne pouvaient être réalisés que long-tems après; toutes circonstances qui devaient rendre les marchés onéreux, par l'impossibilité d'assurer les payemens en espèces, et par la crainte d'être obligé de recevoir des valeurs telles que les bons sur les coupes de bois, les rescriptions bataves ou autres délégations, qui toutes se négocient avec plus ou moins de perte.

Ici se présente une nouvelle occasion de vérifier la justesse du principe posé ci-dessus, qu'avant de dénoncer un abus, il faut s'assurer s'il existe. L'inculpation la plus grave qui ait été faite contre l'administration du département de la guerre, porte sur la résiliation des marchés et le renvoi des compagnies avec qui ils avaient été conclus, pour leur en substituer d'autres avec des prix plus onéreux. Cet abus a été dénoncé à la tribune et répété dans les journaux avec une confiance qui ne permettrait presque pas d'en douter. Eh! bien, aucune compagnie n'a été renvoyée (à l'exception de la compagnie Petit contre laquelle il y a eu des plaintes particulières); seulement on a centralisé toutes celles chargées d'un service analogue, et dont la concurrence dans les achats, devait produire un effet semblable à celui de ces

fameux approvisionnemens de grains, faits jadis pour le compte de la république, où l'on voyait souvent dans le même marché, les agens du même gouvernement enchérir les uns sur les autres, et employer ses propres fonds à se disputer à qui lui ferait payer plus cher sa denrée. Ce changement, loin d'être un abus, est peut-être un des plus grands pas vers l'amélioration qu'on ait fait.

Ce ne sont donc point les marchés qu'on peut blâmer, quoiqu'il fut possible d'en faire de plus économiques encore, si l'on pouvait payer au comptant ou à des époques fixes, et sans avoir besoin de recourir à aucunes valeurs perdant plus que l'intérêt proportionné au tems. Mais cette économie ne s'obtiendra, certainement pas, par des marchés faits publiquement et au rabais, comme l'avait, dans le tems, proposé Barbé-Marbois, et comme on e propose de nouveau aujourd'hui (1). Ces marchés très-avantageux pour un particulier, ne peuvent absolument convenir

(1) L'arrêté du directoire exécutif qui ordonne l'adjudication des fournitures au rabais, non seulement ne me fait pas changer mon opinion, mais ne lui est pas même contraire. C'est un acte administratif qui laissera toujours au gouvernement la faculté de ne pas ratifier l'adjudication au rabais, si l'adjudicataire manque évidemment des qualités nécessaires pour pouvoir remplir les conditions de son marché. La même chose se pratique en Angleterre : il n'en serait pas de même si cette mesure était prescrite par une loi, que le gouvernement serait obligé de faire exécuter à la lettre, et qui, en lui liant les mains, pourrait dans plusieurs cas amener une interruption de service. Cet arrêté d'ailleurs est une preuve non équivoque que le directoire sait respecter l'opinion publique qui mérite des égards, même lorsqu'elle peut être erronée.

au gouvernement d'un grand état, lorsqu'il s'agit de marchés tant soit peu importans, et surtout en tems de guerre. Il est aisé de démontrer cette vérité qui, au premier coup-d'œil, paraît un paradoxe.

D'abord, quand un particulier fait un marché, il contracte avec des individus qui ont une fortune approchant de la sienne, ou qui du moins répond à l'entreprise qui fait l'objet du contract. Le gouvernement au contraire, pour les dépenses de la guerre et de la marine, fait des marchés de 10, 20 et 30 millions avec des citoyens dont la fortune réunie à celle de leurs cautions, est bien loin de répondre des risques de l'entreprise, même en ne les considérant que sous le rapport de la valeur numérique. Car si, outre cela, on envisageait les suites d'une interruption totale de service, causée par l'ineptie ou la négligence d'un fournisseur au rabais qu'on aurait été obligé d'accepter, que serait un cautionnement de plusieurs millions en immeubles, comparé au désastre qu'entrainerait le manque d'approvisionnemens d'une division de l'armée, la non-arrivée d'un convoi d'artillerie, ect. ?

En second lieu, presque tous les particuliers guidés en cela par leur propre intérêt, font de gré à gré tous leurs marchés, et surtout ceux qui demandent de l'intelligence, de l'activité et des connaissances particulières. Or il n'y a pas d'entreprise au monde qui demande toutes ces qualités réunies, autant que le service des armées. La disparité est telle ici que, de deux entrepreneurs ou fournisseurs placés dans les mêmes circonstances, l'un se ruinera avec un marché supérieur de 20 pour cent, à celui qui enrichira

un autre entrepreneur qui, à beaucoup de moyens et de crédit, réunira l'intelligence et les qualités administratives qui manquent au premier. Et comment veut-on trouver ces avantages dans une entreprise au rabais, où l'on est toujours obligé d'adjuger la fourniture à celui qui l'offre à meilleur marché, quelqu'inepte ou fripon qu'il soit d'ailleurs. Cet inconvénient est tel que, quand les pots-de-vin seraient aussi réels qu'ils ne le sont pas, il n'y aurait encore aucune comparaison à faire entre le tort que feraient ces deux genres de gaspillage à l'état.

Je n'insisterai pas sur un autre inconvénient majeur attaché aux adjudications publiques et au rabais, celui d'exiger des payemens exacts aux époques fixes, si l'on ne veut pas avoir sur-le-champ une interruption totale du service, parce que je suis persuadé que le corps législatif prendra cette année des mesures telles que ces payemens puissent être assurés.

Mais le plus grand inconvénient de tous, est que les marchés au rabais procurent en réalité généralement des prix plus hauts que ceux de gré à gré. C'est ainsi que dans les pays conquis du Rhin l'adjudication publique au rabais a porté le prix du bled à verser dans les magasins de l'armée, à 14 fr. le quintal (il y a même des pays où il a été porté jusqu'à 18), tandis que les entrepreneurs le donnaient à 12 fr. La raison de ce phénomène est bien simple; une fourniture ou entreprise pour le service d'une armée qui est toujours plus ou moins en mouvement, est une opération si compliquée, qu'elle devient impraticable ou ruineuse au moindre obstacle

qu'y mettrait une autorité supérieure chargée d'inspecter ce service. D'après cela chaque entrepreneur au rabais fait entrer dans les prix de son marché les risques qu'il court de rencontrer ces obstacles de la part de ceux avec qui il n'a pas traité de gré à gré. Cette objection ne devient nulle qu'autant qu'on suppose à tous ceux qui font exécuter ces marchés, une moralité et impartialité à toute épreuve, et dans ce cas les marchés au rabais deviennent inutiles.

Ce sont probablement tous ces inconvéniens qui, d'une part, ont engagé le gouvernement à préférer une régie intéressée pour le bail des postes, et qui, d'un autre côté, ont empêché plusieurs compagnies d'entrer en concurrence avec celle qui paraissait en avoir l'agrément.

Au reste, dès que les payemens seront parfaitement assurés, et les rentrées indubitablement certaines, le parti le plus économique serait de donner les masses aux troupes, en les payant régulièrement chaque mois d'avance, comme l'on fait pour la solde. Encore faut-il que ce soit en tems de paix, car on sent bien qu'un bataillon continuellement en marche ou aux prises avec l'ennemi, ne peut acheter et transporter par-tout ce qu'il lui faut pour sa subsistance et son entretien.

On a vu que, depuis le régime constitutionnel, il y avait eu une amélioration progressive dans les prix des marchés ; mais cela ne suffit pas. Je vais actuellement plus loin, et je soutiens que quand même les marchés seraient encore plus avantageux qu'ils ne le sont, ce fait isolé ne prouverait absolument rien en faveur de l'amélioration et de l'économie. Il faut faire voir que la consommation a été moindre.

Car il est à observer que ce n'est point uniquement dans le prix même de chaque livre de viande, de chaque pinte de vin, du cent de bottes de foin ou de paille, que peuvent consister les abus, mais dans la quantité de livres de pain et de viande payée pour des gens qui n'en consomment pas, et dans les rations de fourrage qui ne sont dévorées que sur le papier. Ces abus, comme l'a observé très-bien Petiet dans son compte rendu, sont de deux sortes; ceux que les parties prenantes commettent, en prenant plus de rations qu'elles ne devraient en consommer, et ceux dont les entrepreneurs eux-mêmes se rendent coupables en supposant des fournitures fictives. Si ces abus n'étaient pas réformés en même tems qu'on fait des marchés moins onéreux, il se pourrait fort bien que, malgré l'économie sur les marchés, il n'en résultât, en dernière analyse, aucun avantage pour l'Etat.

On peut voir dans le compte rendu par le citoyen Petiet, page 64 et suivantes, les différens moyens employés pour réprimer ce désordre qui ne peut être extirpé dans un jour. Le meilleur de tous, consiste incontestablement dans une suite non interrompue de revues faites par des commissaires-ordonnateurs actifs, intelligens et probes. Et quoique rien ne parut plus lent à effectuer, ni plus difficile à obtenir, après une révolution qui a placé, déplacé, remplacé tant de monde, et au milieu d'une guerre qui fait marcher et déplacer les troupes sur une vingtaine de rayons aboutissans à cinq ou six cents lieues de circonférence, cependant on en est venu graduellement à bout. Depuis long-tems on ne faisait que des revues d'inspecteurs, encore n'avaient-elles lieu qu'une

fois par an ; depuis un an, il en a été fait six, et on vient d'ordonner qu'il en sera fait régulièrement tous les mois. Ces revues d'ailleurs sont faites contradictoirement, l'une par les généraux, l'autre par les commissaires-ordonnateurs des guerres, et c'est de la comparaison des deux états, que ressort la quantité de rations qui doivent être payées aux fournisseurs auxquels on ne passe pas un ration de plus que ces états n'autorisent.

On voit que par ces dispositions les consommations fictives doivent graduellement diminuer, et l'expérience vient ici à l'appui du raisonnement ; car le résultat de ces revues a été tel qu'avec le même nombre d'hommes, *et déduction faite de ceux qui dans l'une et l'autre année n'ont pas été à la charge de la république*, la consommation a été d'un tiers moindre en l'an 6 qu'en l'an 5. Un exemple frappant de cette amélioration, se trouve dans la fourniture des souliers dont il a été consommé environ 5,000,000 de paires dans l'année précédente, tandis que celle-ci ne présente qu'une consommation d'environ 2,200,000 paires, ce qui, à raison de 3 francs 90 centimes la paire, fait une économie de près de 11 millions sur ce seul objet.

Supposons maintenant que l'entrepreneur eût pu fournir les souliers pour trois liv., mais que la consommation eût été la même que l'année précédente, n'est-il pas évident que l'état eût perdu considérablement à ce bon marché ? Il n'en faut pas davantage pour faire voir combien les marchés en eux-mêmes et considérés isolément, sont une pièce de comparaison fautive.

Un des plus grands abus, et qui tient générale-

ment au bureau des fonds dans chaque ministère, est la préférence donnée à certains payemens sur d'autres, préférence que l'opinion publique regarde trop unanimement comme achetée ou surprise, pour qu'il n'y ait pas quelque chose de vrai. Le meilleur moyen pour obvier à cet abus, serait encore d'avoir des fonds pour payer toutes les dépenses ordonnées, parce qu'alors il n'y aurait plus de disputes sur l'urgence. Mais en attendant qu'on arrive à cette heureuse époque, cette même centralisation dans une seule compagnie du service autrefois distribué parmi plusieurs, doit nécesssairement y remédier en partie, puisqu'à l'aide de cette disposition, il se trouve autant de concurrens de moins. Une autre mesure qui finira par extirper cet abus tout-à-fait, est celle qu'a également adoptée le ministre de la guerre, et qui consiste à faire par lui-même la distribution des fonds, en la calculant d'après les trois bases suivantes : 1°. Sur la répartition au marc la livre. 2°. Sur l'urgence de chaque service. 3°. Sur l'exactitude et la bonté du service de chaque entrepreneur; bases fondées sur les états de situation de chaque compagnie que le ministre se fait représenter toutes les décades. Ce n'est pas au reste quelques années après une révolution telle que la nôtre, deux ans après le passage de deux papiers-monnaie discrédités, au numéraire effectif, et au milieu de la guerre la plus violente et la plus générale dont l'histoire fournisse l'exemple, qu'on doit juger la dépense, soit en totalité, soit pour chaque partie, d'après ce qu'elle pourrait être, abstraction faite du désordre inévitablement attaché à ces circonstances. On est heureux alors

quand les résultats en grand présentent une amélioration proportionnelle et successive.

Or, quant à la dépense générale du gouvernement; il est de fait qu'il n'est pas sorti de la trésorerie et des caisses qui en dépendent, un million par jour, l'un dans l'autre, dans tout le courant de l'an 6; et quant au département de la guerre, le plus dépensier de tous, il est également de fait que la dépense totale de l'année, en y comprenant le service assuré jusqu'au 1er vendémiaire, n'aura pas excédé 260 millions, tandis que dans le budget de l'an 6, on en avait accordé 341 : ce qui fait 80 à 90 millions de différence. Il est vrai que là-dessus, il faut déduire 40 millions pour les troupes entretenues en Italie au compte des républiques cisalpine et romaine, en Hollande et en Suisse; pendant une plus ou moins grande partie de l'année; mais l'année précédente, il y a eu également plus de 100 mille hommes en Italie, qui alors n'ont rien coûté à l'état, près de 150 mille sur le Rhin, qui, pendant six mois, ont eu le même avantage, et enfin 25 mille hommes en Hollande. Mais en déduisant 40 millions de *boni* pour les troupes entretenues au dehors cette année, il en résulte toujours une économie de 50 millions environ, sur les dépenses présumées, économie produite en partie par des marchés moins onéreux, en partie par la diminution des consommations fictives. Il est essentiel d'observer que dans les 260 millions à quoi s'élévera au plus la dépense totale de ce ministère pendant l'an 6, sont compris 35 millions d'arriéré courant, dû sur les différens services que le manque de fonds aura empêché d'acquitter. J'insiste d'autant plus sur ce fait, qu'un des reproches les

plus graves, fait par Barbé-Marbois (1) au compte rendu par les ministres de la guerre et de la marine de son tems, est fondé sur ce qu'aucun de ses comptes ne fait mention de l'arriéré qui était dû à la fin de l'année, et qu'on rejettait sur l'année suivante, ce qui, en effet, rendait impossible de connaître au juste la dépense. Cette diminution successive des arriérés est encore une amélioration bien sensible, quoiqu'en général on y fasse bien peu d'attention. Celui de l'an 4 était incomparablement plus fort que celui de l'an 5, et ce dernier est bien supérieur à celui de l'an 6. En continuant sur ce pied, les arriérés devenus bientôt nuls, dispenseront de recourir à une autre loi du 24 frimaire, ce qui ne laissera pas que d'être un grand bienfait.

La solde qui, dans les dépenses de la guerre pour l'an 6, est portée à 112 millions, se paye directetement par les payeurs-généraux de la trésorerie, et non par le ministre de la guerre ; mais comme c'est ce dernier qui doit surveiller ce payement, il a enjoint à tous les commissaires-ordonnateurs de lui envoyer leurs ordonnances de solde, afin qu'en les comparant avec les états de revue, il puisse vérifier s'il n'a pas été trop payé, c'est-à-dire, si d'un côté, la trésorerie a eu raison de payer, et si, d'une autre part, les ordonnateurs ont eu raison d'ordonnancer, et quelles ont été les bases pour chaque trimestre.

A dieu ne plaise que, par tout ce qu'on vient de lire, je veuille excuser les frippons ou les dilapidateurs, quelque soit leur rang ou leur emploi ; mais je ne voudrais pas qu'on exagérât, parce que c'est le moyen de ne pas faire croire aux plaintes fondées,

(1) Il n'est pas hors de propos de citer ici le passage suivant de ce rapporteur, dont la sévérité ne saurait être suspecté.

» Nous connaissons aussi néanmoins la défaveur généralement répandue aujourd'hui sur les fournisseurs, entrepreneurs ou regisseurs. Si la fortune de quelques uns semble insulter à la misère de tant de citoyens, nous savons qu'on ne peut se passer de ce genre de service, que plusieurs sont capables de remplir leurs engagemens avec fidélité et économie, et en se bornant à des bénéfices à la fois modérés et légitimes. Nous n'avons pû espérer que les désordres innombrables qui ont précédé le régime constitutionnel, seraient subitement réformés, et que, dès le début, toutes nos institutions parviendraient au dégré de perfection auquel vous les ferez successivement arriver. «

J21

ni qu'on généralisât, parce que c'est le moyen de ne plus trouver de coupables. Comment d'ailleurs veut-on que l'ennemi fasse la paix, si nous lui présentons un gaspillage imaginaire de tant de millions par décade ?

Il me reste encore un mot à dire de ces déclamations emphatiques contre les dilapidateurs, fournisseurs, agioteurs, etc., qui étalent un luxe scandaleux, tiennent table ouverte, et vont dans des phaëtons. Ces déclamations sont généralement applaudies, parce qu'elles ont pour elles non-seulement toutes les ames honnêtes indignées du contraste d'une opulence mal-acquise, avec une misère non-méritée (1), mais encore tous ces nombreux piétons qui voudraient également aller en phaëton ; tous ceux qui, dînant à 24 sols, voudraient à leur tour pouvoir figurer aux tables de Méot ; enfin tous ceux qui, ayant été riches, ou s'étant enrichis sous l'ancien régime, crient à tue-tête contre ceux qui veulent en faire autant sous le nouveau. Cependant il faut convenir qu'il n'y a rien de plus absurde ; car quoique ces nouveaux enrichis, moins nombreux et sur-tout moins riches qu'on ne le croit, soient des sots bien imprudens et bien impudens, d'étaler ainsi le produit de leurs œuvres, dont ils n'oseraient se vanter, en insultant souvent à la misère publique, il faut avouer qu'il est bien plus heureux pour l'état et pour leurs concitoyens que, par ces sottises, ils fassent vivre le sellier, le carossier, le restaurateur, le marchand fruitier et jusqu'à la vendeuse d'herbes, que si, plus fins, ils gardaient cet argent en caisse ou dans leurs porte-feuilles, ou le faisaient même valoir dans la banque de Londres.

SAINT-AUBIN.

(1) C'est cette cause sans doute qui a fait décréter la distribution à six exemplaires, du discours de Lucien Bonaparte, qui contient les plaintes, tandis qu'on n'a distribué qu'à un exemplaire les rapports de Bailleul et Villers, qui contiennent les meilleurs moyens d'y remédier. Autrement il faudrait supposer qu'on croit qu'il est plus difficile d'indiquer le mal, que de trouver le remède ? ou bien, cela tiendrait-il au penchant qu'ont eu les hommes dans tous les tems, et que St.-Augustin attribue au péché originel, de chercher moins à guérir la plaie, qu'à estropier à son tour celui à qui on l'attribue ?